intercommunal

Le journal de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup

ENVIRONNEMENT

DÉVELOPPEMENT **ÉCONOMIQUE**

SERVICE

LÉVÉZOU **PRATIQUE**

POPULATION





Sommaire

JOURNAL INTERCO 2022 N°13

• LE MOT DU PRÉSIDENT

VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

- Le PLUi : qu'est-ce que c'est ?
- Finances publiques : quelle est la capacité à investir de la communauté de communes ?
- L'Agence d'attractivité et de développement touristique du Lévézou
- Actualités du PETR-Syndicat Mixte du Lévézou et ses actions sportives
- Projet de centre aquatique et de bien-être intercommunal Point d'avancement
- · Projet de restauration collective

ENVIRONNEMENT

- Financement du service de collecte des déchets
- La communauté de commune forme ses agents à l'éco-conduite !
- Un programme d'assainissement ambitieux autour des lacs
- Démarrage des permanences du service Renov'Occitanie à Vezins-de-Lévézou

• DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Point d'actualité des zones d'activités économiques
- Inauguration des travaux d'aménagement du lac de la Gourde
- Dispositif d'aides immobilières aux entreprises
- Soutien à l'agriculture échanges amiables et accompagnement succession-reprise

SERVICES POPULATION

- Petite Enfance Enfance : la Convention
 Territoriale Globale : où en sommes-nous ?
- Une fresque sur les murs de la salle d'animation de l'Oustal del Bouzou à Ségur

• LÉVÉZOU PRATIQUE

- Nos services
- Déchetteries

Le mot du Président



ALEXIS CANITROT

Président de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup

L'Unité, ciment communautaire...

La communauté de communes est une structure de coopération intercommunale. Cela est une évidence pour certains mais il est, à mon sens, essentiel de le rappeler. Le socle de la Communauté de Communes est la coopération entre ses communes membres, la mutualisation de moyens permettant ainsi le portage de compétences spécifiques qui dépassent les limites géographiques des communes.

Elle porte un projet de territoire sur le temps long, audelà des mandats, des élus, des convictions politiques. La Communauté est un bien précieux que nous avons reçu en héritage des élus qui nous ont précédés. Notre responsabilité est de continuer à la faire vivre dans l'intérêt du plus grand nombre.

La condition nécessaire à ce bon fonctionnement est l'unité ; sans unité l'intercommunalité n'a plus de sens. Comment porter des projets en commun si les communes membres ne sont pas capables de s'unir autour de l'essentiel ?

Le ciment de cette unité réside dans la solidarité entre toutes les communes, les petites et les moins petites. Cela permet de maintenir un réseau de bourgs-centres et donc de services à la population partout sur notre vaste territoire ; bien loin du principe de centralité propre aux agglomérations et métropoles.

On aime à identifier notre territoire du Lévézou en parlant

des « Monts et Lacs ».

Sur les « Monts » aux points de vue majestueux, j'ai pu constater une solidarité forte qui a permis aux communes de cette partie du territoire de porter depuis des années des projets structurants et durables en regroupant leurs services. Je pense notamment à l'accueil de loisir, la restauration collective ou encore le service seniors, prémices de l'intercommunalité...

Sur nos chers « Lacs » qui, de prime abord, paraissent dotés d'atouts plus favorables, en tant que nouvel élu sur ce mandat, j'ai le sentiment que par le passé une compétition fictive, inapproprié et contre-productive a pu freiner notre développement. Nous ne devons plus reproduire les erreurs du passé si nous ne voulons pas être condamnés au rang des territoires ruraux invisibles alors que nous avons tant d'atouts...

Pour pouvoir être partagée, cette vision du territoire doit avoir des incarnations. Cela passe notamment par nous, les élus, et plus particulièrement les maires et le président de l'intercommunalité... Je ne m'exonère donc pas de mes responsabilités quand nous ne sommes pas capables de nous unir sur la question des transports, pour la survie du seul collège de la communauté de communes, nonobstant qu'il s'agit d'une compétence régionale. Les Présidents et les conseillers généraux qui m'ont précédé ont tant œuvré pour son maintien si vital à la partie la plus reculée du Lévézou que j'ai au fond de moi un sentiment d'échec sur ce dossier.

Les principes et les convictions personnelles sont toujours louables à condition qu'ils soient au service de l'intérêt général pour la population et pour le territoire.

La division est mortifère, elle est la mère de tous les conflits, la source de toutes les inactions...

Elle ne produit rien de bon pour la simple raison qu'elle affiche l'image d'un territoire fragmenté donc faible. L'autre plateau Aveyronnais de l'Aubrac doit avoir valeur d'exemple tant sa solidarité lui a permis de se développer depuis des décennies.

Malgré cela, j'ai une grande confiance pour l'avenir, nous avons tous les atouts pour réussir à condition que nous appliquions un projet de territoire à la mesure du Lévézou.

Sur les projets structurants, nous avons su être solidaires et je tiens à saluer les élus qui ont fait preuve de courage et d'audace pour continuer à avancer malgré un climat de morosité ambiante. Durant cette année, nous avons lancé 2 nouveaux projets majeurs qui en sont encore au stade d'études mais qui rentrent pleinement dans la stratégie de développement de notre territoire sur l'agriculture et le tourisme à savoir un service de restauration collective pour les communes et le réseau de pistes cyclables du Lévézou. Ces 2 projets étant dans la dynamique globale de territoire d'excellence en matière d'environnement. Il ne s'agit pas ici d'écologie de salon punitive mais bien de développement économique durable, avec les circuits courts pour favoriser les produits du Lévézou et de l'Aveyron dans nos établissements

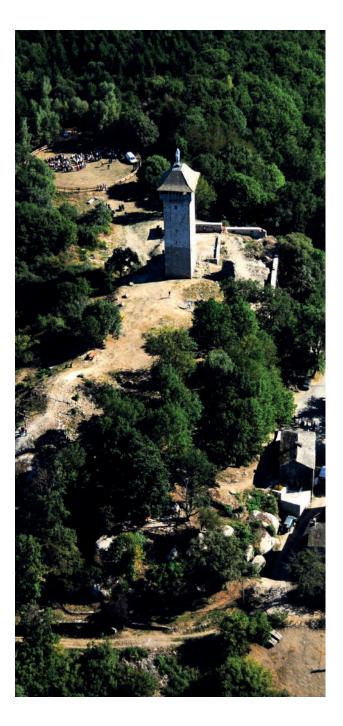
communaux, ainsi que les mobilités douces pour le loisir aussi bien que le quotidien.

L'Aveyron est un département exceptionnel, j'ai confiance en son Président pour accélérer son développement dans cette période de transition propice aux opportunités. Le Lévézou, entité géographique centrale du département, doit pouvoir bénéficier pleinement de la dynamique départementale.

Nous avons donc toutes les cartes en main pour réussir et faire du Lévézou un territoire attractif. La communauté de communes doit rester un outil au service du collectif, alors n'abandonnons jamais ce projet de territoire quels que soient les élus, les maires, les présidents qui vont se succéder...

« Il n'y a qu'une seule façon d'échouer, c'est d'abandonner avant d'avoir réussi »

G.Clémenceau



LE PLUI

QU'EST-CE QU'UN PLUI?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document d'urbanisme à portée stratégique, locale et réglementaire qui traduit le projet de territoire de la Communauté de communes en assurant son partage et sa cohérence avec les 10 communesmembres qui la compose, tout en respectant les spécificités de chacune d'elles.

Ce document définit les principes d'évolution du territoire pour les 15 années à venir et pour toutes les thématiques qui concernent la vie quotidienne (habitat, équipements et services, développement économique, mobilités, environnement, etc.). L'élaboration du PLUi s'appuie sur un état des lieux partagé avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Lévézou, porté à une plus

large échelle géographique par le PETR Syndicat Mixte du Lévézou. La Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en collaboration avec les communes, a souhaité engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), afin de répondre à deux objectifs majeurs :

- décliner localement les orientations stratégiques du projet communautaire et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en mars 2021 et rendu exécutoire en mai 2021 sur les 19 communes de son périmètre, définies collectivement;
- permettre la réalisation des projets urbains locaux.

Lancé lors d'une Conférence intercommunale des maires le 3 décembre 2018, le PLUi Lévézou-Pareloup a fait l'objet d'une délibération prescrivant son élaboration lors du Conseil communautaire du 21 décembre 2018. Cette prescription énumère les objectifs généraux poursuivis, à savoir:

- intégrer les orientations et les prescriptions du SCoT du Lévézou et assurer la compatibilité tout au long du processus d'élaboration du PLUi
- renforcer un maillage territorial équilibré et polycentrique.
- soutenir les activités indispensables à l'attractivité du territoire.
- relever le défi démographique.
- Faire du cadre de vie un atout dans l'attractivité de populations permanentes et temporaires.
- intégrer des objectifs de développement soucieux de la préservation des ressources.

DE QUOI EST COMPOSÉ UN PLUI?

Le PLUi est composé de plusieurs documents :

- le rapport de présentation expose principalement le diagnostic et l'état initial de l'environnement. Il évalue les besoins du territoire et justifie les choix effectués notamment au regard des objectifs de préservation de l'environnement;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit la stratégie et les orientations du projet d'aménagement du territoire.
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) définissent les dispositions spécifiques des secteurs de projet.
- · le <u>règlement graphique</u> définit

notamment les zones urbaines, naturelles, agricoles et à urbaniser et le <u>règlement écrit</u> fixe les règles de constructibilité.

• les annexes regroupent les informations et contraintes à prendre en compte (servitudes d'utilité publique, annexes sanitaires, liste des lotissements, etc.)

LE PROCESSUS

Une fois le diagnostic réalisé au cours du 1er semestre 2019, les axes de développement du territoire ont été définis au cours du 2nd semestre 2019 en concertation avec les habitants grâce à des réunions publiques et à différents dispositifs de recueil de leurs observations. Le projet a ensuite été traduit dans les différentes pièces réglementaires (zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation), entre début 2020

et mai 2021. Le projet a été présenté en réunion publique via la chaîne Youtube en avril 2021.

De nombreuses réunions de travail ont été réalisées avec les élus référents, ainsi que des conférences des maires organisées régulièrement.

Enfin, le projet de PLUi a été arrêté le 06 mai 2021 par délibération de la collectivité.

L'enquête publique a eu lieu du 27 septembre au 28 octobre 2021.

Le PLUi a ensuite été approuvé en conseil communautaire du 20 janvier 2022 et rendu exécutoire après affichage et transmission en préfecture.

Concomitamment, la Communauté de communes du Pays-de-Salars a réalisé son propre PLUi avec un calendrier identique et en articulation étroite avec celui de Lévézou-Pareloup. ZOOM - Changement pour les communes qui n'avaient pas de document d'urbanisme en vigueur sur leur territoire.

Pour les communes jusqu'alors soumises au RNU (Règlement National d'Urbanisme), le passage au PLUi entraîne le changement de service instructeur. Pour ces communes, l'instruction des demandes d'urbanisme était encore réalisée par les services de l'État. Elles sont désormais instruites comme les autres communes de la collectivité par Aveyron Ingénierie. Par ailleurs, le RNU étant national, il n'y avait pas de zonage précis, et le règlement était moins complet que celui du PLUi. Cela veut dire que les contraintes sont plus fortes pour autoriser les projets de constructions neuves ou de réhabilitation avec changement de destination.



LOCALISATION DES 30 SECTEURS DU TERRITOIRE AYANT FAIT L'OBJET D'ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document qui a pour vocation l'encadrement, parcelle par parcelle, des règles de constructibilité. Il peut également, suivant les secteurs, imposer des règles de construction (par exemple la hauteur des bâtiments peut être limitée dans certains secteurs), dans un objectif de préservation du patrimoine et des paysages.



FINANCES PUBLIQUES

QUELLE EST LA CAPACITÉ À INVESTIR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LÉVÉZOU - PARELOUP ?

Les leviers de l'investissement de la collectivité.

L'établissement des budgets successifs à la communauté de communes Lévézou-Pareloup sont systématiquement quidés par une préoccupation constante de financement de l'investissement. Ceci se traduit à trois niveaux :

- · la poursuite de la maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement. Des sources d'économies sont systématiquement recherchées.
- · la poursuite de la progression de la capacité d'autofinancement
- la poursuite d'un programme d'investissement dynamique sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes pour soutenir les projets communaux via

des subventions d'investissement aux communes (fonds de concours) et pour des projets plus structurants ou pour des infrastructures de voirie.

· l'optimisation des recettes de fonctionnement et d'investissement, au travers de la réponse à des appels à projets, et la recherche de subventions..

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.

L'objectif est de maîtriser les dépenses courantes tout en maintenant le niveau de service offert aux habitants et usagers. Pour ce faire, des dossiers de demande de subvention et des réponses à des appels à projets sont élaborés.

■ Charges à caractère général

Reversement voirie aux commune -

Subvention budgets annexes et

contribution PETR Lévézou

■ Intérêts des emprunts

Opérations d'ordre

Charges de personnel

contributions)

La poursuite de la progression de la capacité d'autofinancement.

L'autofinancement constitue un levier

essentiel pour investir. L'autofinancement brut correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette) L'épargne brute constitue un indicateur de la collectivité à investir, elle conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes comme les subventions,

dotations ou encore l'emprunt.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



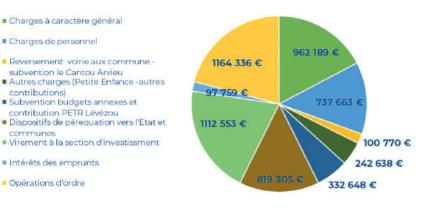
L'autofinancement brut (CAF brute) a baissé de 600k€ sur la période 2014-2020, dues aux réformes successives des collectivités et à la prise de compétences nouvelles.

Son montant en €/habitant est malgré cela supérieur à la moyenne des groupements de la même strate dans le Département (200 €/ habitants pour la Communauté de Communes, 103 € par habitant sur les collectivités de la même strate dans le Département).

L'objectif (fixé en début de mandat) est de revenir à une CAF brute annuelle de 1 500 000 € nous dotant ainsi d'une capacité à investir en autofinancement à hauteur de 18 000 000 € maximum. L'année 2022 devrait être proche de l'objectif ramenant ainsi notre collectivité a une durée d'extinction de la dette d'environ 4 ans.

La communauté de communes Lévézou-Pareloup a donc les moyens d'investir dans des projets structurants.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022





AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LÉVÉZOU

Une organisation territoriale qui s'adapte au projet territorial du Lévézou.

Depuis des décennies, le Lévézou a ceuvré sans relâche à l'élaboration d'un projet de développement rural fondé sur la mise en avant de son identité. Il s'est ainsi doté d'une stratégie d'avenir au travers de son Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2021 et porté par le PETR.

Si d'ores et déjà, les communes et leurs deux communautés de communes de Pays de Salars et de Lévézou-Pareloup ont traduit le SCoT dans leur PLUi, force est de constater que de grands défis guettent nos territoires ruraux de montagne.

Parmi eux, le plus important est celui de la démographie et avec lui celui du maintien et du renouvellement de notre tissu productif mariant agriculture, PME artisanales et de services, tourisme et économie résidentielle. L'ambition que porte l'agence d'attractivité et de développement touristique du Lévézou est de réunir au sein d'un même projet et d'une même structure, la dynamique inspiratrice du PETR, l'ambition et les équipes de l'office de tourisme associatif, les capacités techniques et d'ingénierie des communautés de communes, au service d'une attractivité globale et efficace du Lévézou.

Une agence au service de l'attractivité du Territoire

L'attractivité des territoires peut se définir comme la capacité d'un territoire à capter des ressources extérieures, qu'il s'agisse de ressources productives ou de résidents de plus ou moins longue durée (touristes, salariés, familles). Aujourd'hui, relever le défi de l'attractivité est stratégique pour doper l'économie locale et apporter de la richesse à un territoire.

Les objectifs de la future Agence d'attractivité du Lévézou témoignent de cette ambition tenace :

- assoir un socle équilibré de services aux habitants en développant les synergies entre les structures existantes,
- piloter l'accompagnement des candidats à l'installation sur les communes du Lévézou,
- assurer la promotion et la visibilité de l'offre résidentielle, économique, sociale et récréative,

Cette agence, qui sera un Groupement d'Intérêt Public, permettra de répondre à des problématiques très transversales puisque sa gouvernance intègrera des membres de droit issus des deux communautés de communes et du PETR, mais aussi des membres socioprofessionnels du monde économique et touristique, et des partenaires consultatifs.

Votre intercommunalité

LE PETR-SYNDICAT MIXTE DU LÉVÉZOU ET SES ACTIONS SPORTIVES

L'animation sportive constitue une compétence essentielle territoriale exercée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR du Lévézou). Depuis près de 23 ans le territoire bénéficie d'une politique d'animation sportive innovante tant, en termes d'itinérance que de diversification des activités proposées. Ainsi, Fred MALLAVAN, éducateur sportif territorial, assure une programmation équitable des animations au sein des 19 différentes communes et propose une pratique de loisirs à un public toujours plus large. Voici les résultats pour l'année 2022 :

Les trois cycles trimestriels gratuits d'Écoles Multisports (n°56 de janvier à mars, n°57 d'avril à juillet et n°58 de septembre à décembre) ont enregistré 1748 présences pour 139 séances autour des thématiques « Roller, de l'Escrime et du Rugby Flag » pour les cycles 56 et 57 puis « Kinball, Tchoukball et Basketball » pour le 58).

Les deux cycles trimestriels gratuits d'**Animation Sport 60+** (n°08 de janvier à mars et n°09 de septembre à décembre) ont enregistré 678 présences pour 80 séances autour des thématiques « Soft Pétanque, Escrime et PoullBall» pour le cycle 08 puis « Tir à l'Arc et Badminton » pour le 09).

Les **Stages sportifs des petites Vacances** (Hiver, Pâques et
Toussaint) ont remporté un énorme succès avec 538 adhérents pour
534 places soit plus de 100% de participation!

Du 18 juillet au 12 août s'est déroulé le « BEACH Lévézou **TOUR** ». Comme depuis bientôt une décennie, cet évènement 2022 a consisté en l'animation et la coordination de 20 sessions gratuites de tournois de sports de plage - Sandball, Beach Soccer, Beach Volley et Beach Rugby. 550 participants (locaux, régionaux, touristes et étrangers) ont pris part gratuitement et de façon joviale à ces activités proposées sur les plages de Salles-Curan, Arvieu, Le Vibal, Villefranche-de-Panat et Pontde-Salars et ce malgré un été 2022 caniculaire!

Les deux manifestations de masse annuelles visant à regrouper sur un même site les différents participants ont également rencontré un joli succès. L'Aprem' Multisport proposée gratuitement aux 8-11 ans et programmée sur St Léons le mercredi 15 juin a attiré 105 participants (petit taux de 50% largement expliqué par la canicule estivale). La Journée Multisport 60+, initialement calée en juin sur Agen d'Aveyron et reportée au 30 septembre à couvert sur Trémouilles, a permis à 53 Séniors venus des quatre coins du Territoire de se rencontrer de façon ludique et sportive (53% de participation)



Pour tout contact, envoyez un mail à fred.sport.levezou@gmail.com ou téléphonez au 05 65 74 35 04 et/ou 06 30 26 62 64.

Retrouvez-nous sur la page

Facebook Animation Sportive en
Lévézou, toutes les informations
et inscriptions sur le site levezou.fr
(https://www.levezou.fr/animer-lelevezou/)









PROJET DE CENTRE AQUATIQUE ET BIEN-ETRE INTERCOMMUNAL

POINT D'AVANCEMENT

La Projet de Centre Aquatique intercommunal sur la commune de Salles-Curan a bien avancé en 2022. En effet, la procédure de consultation pour désigner un groupement d'entreprises en charge de la conception et de la réalisation du projet arrive à son terme en cette fin d'année 2022.

Ainsi, trois groupements ont été admis à concourir au terme de la sélection des candidatures en début d'année. Ils ont ensuite été invités à remettre un avant-projet sommaire à la communauté de communes. C'est sur cette base, et suite à des négociations menées avec chaque groupement, que la communauté de communes va faire son choix, selon des critères objectifs que sont la qualité de l'ouvrage, le coût global ainsi que les délais de réalisation. En particulier, le respect des exigences de la collectivité en termes d'objectifs environnementaux et énergétiques,

ceci afin de limiter autant que possible le coût futur de fonctionnement, a été analysé avec beaucoup de rigueur par l'assistant de maîtrise d'ouvrage qui accompagne la collectivité dans ce projet.

Le planning est à ce jour respecté, le démarrage des travaux étant prévu en 2023 pour une ouverture en 2025.

CANTINE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Alimentaire du Territoire Grands Causses Lévézou, la Communauté de communes Lévézou-Pareloup a été amenée à s'interroger sur le fonctionnement des cantines des communes de son territoire

Le premier diagnostic a ainsi mis en évidence un besoin fort pour certaines communes de faire évoluer les solutions qu'elles avaient jusqu'alors mises en œuvre, aussi bien pour des raisons de difficultés de contractualisation avec les fournisseurs, que dans un souhait de répondre aux enjeux réglementaires nouveaux (loi EGALim, « bien manger local ») et à l'objectif majeur pour les élus qu'est la promotion de l'agriculture du Lévézou et de l'Aveyron.

La commune de Vezins ayant

un service de restauration collective déjà bien structuré et approvisionnant déjà les cantines d'autres communes du territoire, la communauté de communes va étudier l'accompagnement de celle-ci pour l'extension du bâtiment désormais trop petit, et la mise en place d'un service intercommunal pour les communes qui en exprimeraient le souhait.





FINANCEMENT DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) constitue la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets.

Le taux de cette taxe n'a pas évolué depuis la création de la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup en 2001.
Depuis, la mise aux normes des déchetteries, le renouvellement de la flotte de camions, le renouvellement des containers, la fourniture des sacs poubelles ainsi que l'aménagement de certains points de collectes ont été réalisés à taux constant.

Cependant, les charges du service augmentent d'une année sur l'autre pour diverses raisons :

· les tonnages en déchetterie et des

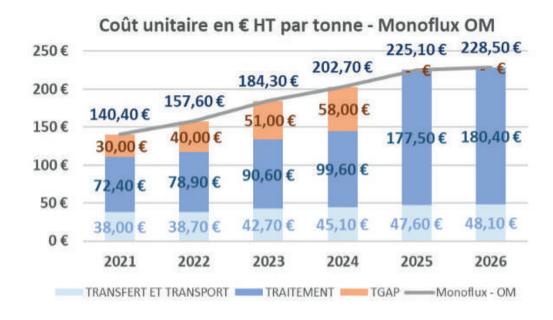
ordures collectées progressent,

- la TGAP augmente (Taxe Générale sur les Activités Polluantes passée de 42 € en 2020, à 54 € en 2021, pour une tonne de déchets enfouis, puis 58 € en 2022 hausse imposée par l'Etat pour inciter à réduire l'enfouissement et encourager à la réduction de la production des déchets).
- la cotisation au Sydom (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron), en charge du traitement des déchets collectés par la communauté de commune), ainsi que les coûts de traitement des déchets augmentent, du fait des investissements réalisés dans les usines de traitement de déchets.
- le coût du carburant augmente, ce qui constitue un poste budgétaire conséquent, au vu des distances parcourues pour effectuer le

ramassage des déchets sur les différents points de collecte du territoire.

Le choix assumé de continuer à offrir aux habitants de la communauté de communes des services identiques dans ce domaine comme notamment, le maintien de l'ensemble des points de collecte au plus près de chaque habitant ou la distribution gratuite de sacs, ne peut se faire sans une répercussion du coût indiqué précédemment sur la TEOM.

Les élus communautaires ont donc voté en 2022 l'augmentation de 4 points de la TEOM, qui passe de 10,5 à 14,5%. Les élus de la communauté de commune s'engagent à ne plus faire évoluer ce taux d'ici la fin du mandat.

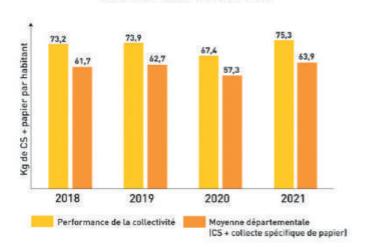


La perspective sur 4 ans n'est pas des meilleures, il faut donc œuvrer à réduire nos déchets à la source en suivant ces quelques conseils :

- continuer d'améliorer les gestes de tri.
- composter ce qui peut l'être (déchets organiques tels que les épluchures, les restes d'aliments non consommés),
- limiter les apports de bois et déchets verts en déchetterie (en faisant évoluer les pratiques de tonte des pelouses, en pratiquant le broyage et paillage sur place, en optant pour une taille douce et raisonnée des arbres et arbustes, etc.) – attention cependant à ne pas pratiquer le brûlage à l'air libre ou écobuage qui est strictement
- réglementé et qui est à l'origine du rejet de substances toxiques dans l'atmosphère,
- ne pas mettre d'encombrants ou d'électroménager dans les poubelles mais les amener en déchèterie.

Le ratio de collecte de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup pour la poubelle jaune (collecte sélective) montre que le réflexe de tri sur le territoire s'améliore, cependant il peut encore être optimisé pour limiter les refus de tri (liés à des erreurs de tri) qui s'élèvent à 5,3 kg par habitant et par an en 2021 (les chiffres 2022 seront communiqués par le Sydom en 2023).

Ratio de collecte







LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FORME SES AGENTS À L'ÉCO-CONDUITE!



La flambée des prix des carburants invite à revoir les modes de consommation et la manière de se déplacer.

L'usage des poids-lourds reste cependant inévitable pour la collecte de nos déchets sur un territoire très vaste.

Néanmoins, la manière de conduire les véhicules influe énormément sur les consommations.

Grâce à l'éco-conduite, nous pouvons tous facilement réduire de 10 à 15 % nos consommations de carburant. L'éco-conduite, c'est également plus de sécurité au volant et aussi surprenant que cela puisse paraître, ce n'est pas une perte de temps!

C'est ce qu'ont constaté les agents de collecte qui ont pu bénéficier de ce stage d'une journée organisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Sur un même circuit, en relevant les paramètres temps, consommation et sécurité, les agents, sous l'œil et avec les conseils du moniteur de l'ECF, ont pu relever le défi d'anticiper, moins utiliser le frein, profiter du relief pour laisser l'inertie du camion travailler. Ils ont ainsi pu constater qu'en appliquant ces règles, on ne perd pas de temps, et on économise la mécanique et le carburant... une expérience intéressante qui fait tomber certaines idées reçues.

UN PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT AMBITIEUX AUTOUR DES GRANDS LACS



En partenariat avec la communauté de communes de Pays de Salars, la Fédération Aveyronnaise de l'Hôtellerie de Plein Air, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur, la communauté de communes Lévézou-Pareloup a démarré en 2016 une opération d'accompagnement pour la mise en conformité des installations d'assainissement des campings et Parc Résidents de Loisirs autour des lacs. Les enjeux étaient d'améliorer ou maintenir la qualité des milieux naturel pour satisfaire les usages de l'eau, et de répondre à la réglementation qui s'impose à des établissements pouvant accueillir jusqu'à 600 personnes, soit près de 3 500 résidents pour l'ensemble du territoire des deux intercommunalités.

L'Agence de l'Eau a ainsi financé, à hauteur de 70 %, le diagnostic des installations existantes et la définition des besoins de chaque établissement (15 établissements au total sur notre territoire). Le constat final est que la plupart des installations ont près de 40 ans et n'ont pas toujours suivi l'évolution des établissements dont elles traitent les effluents, ni l'évolution des normes et lois.

Un programme de réhabilitation a donc été engagé et proposé aux propriétaires de ces structures d'hébergement, avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau de 50 à 70 % selon les critères économiques et structurels des établissements.

A ce jour, 5 établissements sur les 15 ciblés ont réalisé cette mise en conformité, pour un montant de travaux de 490 000 €.

1 établissements a déposé le dossier et dispose de 4 ans pour réaliser les travaux

2 établissements ne seront plus exploités à court terme. 4 établissements doivent présenter leur dossier à la dernière commission d'attribution des aides en cette fin d'année et 3 établissements n'ont pas souhaité bénéficier de ce programme.

Cette opération aura également permis la mise en conformité réglementaire de la plupart des établissements, qui n'avaient pas d'existence juridique, car non déclarés auprès des services de l'État et de faire reconnaître l'antériorité des installations au regard de la loi sur l'eau.

Le service de l'assainissement non collectif de la communauté de communes accompagne les porteurs de projet de la définition du besoin, au suivi de chantier et établissement du certificat de conformité. Le service conseille également sur le suivi d'exploitation et l'entretien des stations rénovées.





DÉMARRAGE DES PERMANENCES DU SERVICE RENOV'OCCITANIE À VEZINS-DE-LÉVÉZOU

Depuis le mois d'octobre, les permanences délocalisées du service Renov'Occitanie du Parc Naturel Régional des Grands Causses ont démarré sur *Vezins-de-Lévézou*, suite à la signature d'une convention entre la Communauté de communes et le Parc.

Les permanences ont lieux toute l'année dans les locaux de la communauté de commune, tous les 1^{ers} jeudis du mois au matin, de 09h00 à 12h00.

Service d'informations et de conseils neutre et gratuit, Renov'Occitanie vous vient en aide pour la rénovation énergétique de l'habitat, réaliser





des audits à domicile, envisager les scénarios possibles de rénovation, vous orienter dans les démarches d'aide financière ou pour veiller à la conformité des travaux.

Les conseillers sont également disponibles sur le standard téléphonique du guichet de la rénovation énergétique du Parc des Grands Causses du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Seuls les habitants des quatre communes du Parc Naturel Régional des Grands Causses : Vezins de Lévézou, Saint-Léons, Ségur et Saint-Laurent de Lévézou sont concernés par ce dispositif.





Pour les autres communes, les habitants peuvent obtenir des informations pour orienter leurs choix techniques de rénovation ainsi que pour les conditions d'octroi des aides financières par les différents organismes (ANAH, Caisses de retraite, Région, Département, Crédit Immobilier...) en s'adressant à la permanence habitat qui se tient le 3º jeudi du mois à Salles-Curan ou à Arvieu en alternance. Il faut prendre rendez-vous au numéro suivant : **05 65 73 65 76**.

Développement économique

POINT D'ACTUALITÉ DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Éléments structurants de la stratégie économique intercommunale, les zones d'activité économique sont au nombre de trois, réparties sur le territoire à Salles-Curan, Villefranche de Panat (Albert Gaubert) et Saint Léons (La Glène).

Ces trois zones ont pour vocation de permettre l'implantation, le maintien et le développement des entreprises du territoire.

C'est dans une perspective d'amélioration du maillage

économique que la communauté de communes a acquis les parcelles de l'ancien stade de foot de Villefranche de Panat. Au cœur de la zone d'activité Camp del Sol, ces deux parcelles vont permettre de proposer du foncier aux entreprises locales afin que ces dernières puissent mettre en œuvre leur projet de développement.

Par ailleurs, la zone Albert Gaubert (5 lots) séparée de la zone Camp del Sol par la D44 est aujourd'hui partiellement occupée : deux lots ont été vendus, deux autres ont fait l'objet de promesse de vente.

Concernant la zone de la Glène à Saint Léons, les études sont en cours pour mettre en œuvre un projet d'extension : projet de découpage des lots, accès de la zone... Un permis d'aménager sera déposé au cours du premier semestre 2023. L'aménagement pourra ensuite démarrer d'ici la fin d'année, après attribution du marché de travaux.



ZAE de la Glène à Saint-Léons



INAUGURATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LAC DE LA GOURDE

Suite aux travaux d'aménagement sur le lac de la Gourde réalisés à l'automne 2021, a été organisée la cérémonie d'inauguration du site le 17 septembre dernier.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Pôle Pleine Nature » porté par la Parc Naturel Régional des Grands Causses et le PETR du Lévézou. Les travaux d'aménagement ont été menés en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup pour le compte de la commune de Canetde-Salars.

Cet investissement a pour finalité le développement de la pêche de loisir, afin de rendre cette activité attractive pour le grand public en période estivale, mais aussi la valorisation du site auprès d'un public de spécialistes toute l'année. Ce projet s'insère dans une complémentarité de l'offre d'activités actuelles présentes sur les autres lacs du Lévézou



DISPOSITIF D'AIDES IMMOBILIÈRES AUX ENTREPRISES

Soucieuse du maintien et du développement économique de son territoire la Communauté de communes Lévézou-Pareloup a mis en place depuis plusieurs années un dispositif d'aides immobilières aux entreprises. Ce régime d'aide a pour objectif d'offrir les meilleures conditions possibles pour accueillir des nouvelles entreprises, accompagner les structures économiques déjà présentes dans leur projet de développement, favoriser le maintien et la création d'emplois.

Sont éligibles toutes les entreprises présentes sur les 10 communes de la collectivité ayant une activité industrielle, d'artisanat, de commerce de proximité ou d'hébergement touristique. Sont prises en compte dans le cadre de ce dispositif les dépenses liées à l'investissement immobilier, telles que l'acquisition de terrains (hors ZAE) associée à des travaux de construction, le rachat de bâtiments, les opérations de construction, rénovation, extension, aménagement de bâtiments et les honoraires liés à la conduite du projet (architecte ...). Le taux d'intervention est de 10 % des dépenses éligibles plafonnées à 40 000 €. Une bonification de cette aide peut octroyer dans le cadre de la création d'emploi (contrat CDI à temps complet).

Un comité technique composé d'élus référents de la collectivité et de représentants des chambres consulaires se réunit deux fois par an (juin et novembre) pour rendre un avis sur les dossiers présentés avant validation en Conseil communautaire



Pour tout complément d'information sur le sujet, vous pouvez contacter le pôle développement local à l'adresse mail suivante :

developpement@levezou-pareloup.fr ou par téléphone au :

06 30 86 65 53

SOUTIEN À L'AGRICULTURE

ÉCHANGES AMIABLES

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions « Conforter et sécuriser l'agriculture en Lévézou » réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, différents groupes de travail ont été conduits sur le volet agricole, et plus particulièrement sur la mise en place d'une démarche d'échanges amiables fonciers sur la commune d'Arvieu.

Les enjeux de ces échanges amiables sont les suivants :

• gommer la dispersion parcellaire pour optimiser les coûts de production,

- valoriser le foncier agricole,
- réduire le trafic sur le réseau routier et diminuer la probabilité d'occurrence d'accidents et réduire les consommations de carburants

Le service développement s'est chargé en 2021 et 2022 de la coordination globale, de la constitution de quatre groupes par secteur géographique ainsi que des visites individuelles et du mandatement d'un géomètre pour les levés parcellaires.

Les échanges sont en cours de finalisation (acte notarié).

Le bilan de cette opération :

- 3 secteurs sur les 4 initiaux ont intégré la démarche,
- 53 hectares seront échangés,
- 20 propriétaires sont concernés. Cette action est accompagnée financièrement par le Département de l'Aveyron qui prend en charge les frais inhérents à la démarche (frais notariés et géomètres).

Par la suite, la Communauté de communes prévoit de poursuivre ce programme sur d'autres communes du territoire.

ACCOMPAGNEMENT SUCCESSION-REPRISE

Soucieuse du maintien du nombre d'actifs en agriculture sur son territoire, la Communauté de communes Lévézou-Pareloup accompagne les exploitants agricoles sur le volet succession-reprise. A ce titre, la communauté de communes a organisé cette fin d'année des réunions d'information aux exploitants agricoles de plus de 55 ans sur la transmission-

succession. En suivant et dès le mois de janvier 2023 seront proposées des sessions de formation pour la préparation à la retraite.

Enfin, reconduite pour une troisième édition sera organisée en mars 2023 une journée de farm-dating proposant des exploitations à la reprise pour les candidats à l'installation.



Pour tout complément d'information sur le volet agricole, vous pouvez contacter le pôle développement local à l'adresse mail suivante :

developpement@levezou-pareloup.fr ou par téléphone au :

06 30 86 65 53

PETITE ENFANCE - ENFANCE

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Les communautés de communes Lévézou Pareloup et Pays de Salars ont lancé en décembre 2021 une démarche de concertation, visant à élaborer une *Convention Territoriale Globale (CTG)*, en partenariat avec la Caf de l'Aveyron et l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels, agissant sur les champs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, du handicap, de l'animation de de la vie sociale, de l'accès aux droits et au numérique, et de l'accompagnement des publics « vulnérables ».

Ce projet social de territoire doit fixer sur les quatre prochaines années (2022-2025) les priorités que les partenaires se donnent pour agir sur ces champs d'intervention.

L'élaboration de cette Convention, coordonnée par les deux Communautés de communes et la Caf de l'Aveyron, s'appuie sur la forte mobilisation des partenaires du territoire, dans le cadre des entretiens et rencontres organisés pour partager le diagnostic territorial, mais également sur les retours des habitants consultés dans le cadre de différentes enquêtes thématiques (petite enfance, enfance-jeunesse, qualité de vie et accès aux droits) : plus de 1000 habitants du Lévézou ont répondu à ces différentes enquêtes.

OÙ EN SOMMES-NOUS?

La présentation des enseignements du diagnostic et des recommandations proposées pour définir les orientations stratégiques de la future CTG, a été réalisée en juillet aux élus du territoire, et en septembre 2022 aux partenaires. À l'issue de cette première phase, plusieurs groupes de travail ont été réunis en octobre pour coconstruire le plan d'actions de la convention, et rédiger les actions à mettre en œuvre dans ce cadre. L'objectif

vise à renforcer les dynamiques existantes mais aussi améliorer la qualité et l'efficacité des réponses apportées localement pour faciliter la vie des familles, des enfants et des jeunes du Lévézou.

Les principales orientations qui émergent de ce travail sont les suivantes :

- renforcer la cohérence de l'offre de services petite enfance avec la diversité des besoins des familles
- consolider et développer l'offre

d'accueil et d'accompagnement en direction des enfants et des adolescents,

• soutenir les parents et les dynamiques d'animation de la vie sociale.

La Convention Territoriale Globale devrait être signée par les partenaires et la collectivité début 2023.



Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la communauté de communes Lévézou-Pareloup prend en charge l'action sociale relative à : • l'octroi de tout type d'aides à des personnes morales ou physiques, dans la perspective d'améliorer les modalités d'exercice des structures - personnes morales ou physiques dédiées à la petite enfance, • la construction d'équipements dédiés à la petite enfance dont l'utilisation répond aux besoins au moins d'une commune membre, · la conclusion de conventions avec des tiers pour participer à différentes actions d'accueil • aux relais d'assistante maternelle

UNE FRESQUE SUR LES MURS DE LA SALLE D'ANIMATION DE L'OUSTAL DEL BOUZOU À SÉGUR

Dans le cadre d'une résidence de territoire de la Compagnie de théâtre ôrageuse, la mairie de Ségur a eu la chance d'accueillir Marion Delattre et Christian Meneses, artistes peintres plasticiens, Abyayala, pour la création d'une fresque murale intergénérationnelle. C'est ainsi qu'armés de pinceaux et palettes de couleurs, et sous les yeux experts et avisés des artistes que résidents de l'Oustal del Bouzou, enfants de

l'association Familles rurales Ségur-Arques et habitants de la commune ont réalisé une magnifique fresque colorée.

Cette fresque est un hymne à l'amour, à la poésie, thèmes que la compagnie Orageuse a placé au centre de son travail. En effet, cette œuvre s'inscrit dans la continuité de la résidence de territoire de la compagnie ôrageuse lors de la

création du spectacle de « la petite histoire » écrit par Eugène Durif et mis en scène par Sarah Carlini. Divers ateliers artistiques ont eu lieu sur le territoire du Lévézou à l'occasion de la résidence de la compagnie Orageuse.

Ce projet artistique est à l'initiative PETR du Lévézou, en partenariat avec Aveyron Culture.







NOS SERVICES

Notre siège administratif est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

8, route du Claux - 12780 Vezins-de-Lévézou Tél. 05 65 58 19 84 - <u>contact@levezou-pareloup.fr</u>

Direction et administration :

direction@levezou-pareloup.fr

administration@levezou-pareloup.fr

Pôle prospective et politique territoriale :

amenangement@levezou-pareloup.fr

Pôle attractivité et développement local :

developpement@levezou-pareloup.fr

Pôle environnement:

environnement@levezou-pareloup.fr

Pôle proximité et cadre de vie et Point Infos Seniors :

seniors@levezou-pareloup.fr



DÉCHETTERIES

SALLES-CURAN

Les Pouzes 12410 Salles-Curan Tél. 05 65 58 15 82

Horaires d'ouverture :

Période hiver : du 1er octobre au 30 avril

Mardi: 9h-12h

Jeudi: 9h-12h et de 14h-17h30

Samedi : 9h-12h

Période été: du 1er mai au 30 septembre

Mardi: 9h-12h

Jeudi: 9h-12h et de 14h-17h30 Samedi: 9h-12h et de 14h-17h30

VEZINS-DE-LEVEZOU

Le Puech d'Ourtis 12780 Vezins de Lévézou Tél. 05 65 58 15 82

Horaires d'ouverture :

Période hiver : du 1er octobre au 30 avril

Mardi : 14h-17h30 Samedi : 14h-17h30

Période été: du 1er mai au 30 septembre

Mardi: 14h-17h30

Samedi: 9h-12h et de 14h-17h30

Les deux déchetteries sont fermées le dimanche et les jours fériés. En dehors de ces heures d'ouverture, la déchetterie est inaccessible au public.

Journal intercommunal édité par la Communauté de communes Pareloup-Lévézou

Directeur de la publication :

Alexis CANITROT

Maquette / impression :

Groupe Burlat Rodez - 12/2022 - ISO 14001

Dépôt légal 12/2022

Distribution : La Poste Tirage : 3 000 exemplaires

Crédits photos: Gilles Guillot, C. Lepachelet, Richard Storchi, EDF

Imprimé sur papier recyclé N° ISSN : 2678-3436



